



2èmes Puces du Rétro Campeur
Déballage du dimanche 5 juin 2022
Petit Pré, 24110 Saint Astier (Dordogne)

Présentation des Puces du Rétro Campeur

Les Puces du Rétro Campeur sont organisées par l'association Lezamis RétroCampeurs regroupant des passionnés du camping vintage, ses véhicules (caravanes, tractrices, tentes, campers vans, vélo...) et accessoires (matériel, déco, pièces, équipement, tenues...).

Au programme :

2 jours (du samedi 4 juin au Dimanche 5 juin) d'ouverture au public : Campement rétro avec tentes, véhicules et attelages d'avant 1985. Inscription obligatoire (nombre de places limitées).

Le Samedi soir : Soirée guinguette années 50s, 60s et 70s. Accès libre.

Le Dimanche 5 juin : Déballage vintage et bourse d'échange rétro camping et vélo. 3€/ml, minimum 3m.

Restauration (food-trucks) et buvette de l'association sur place du samedi midi au dimanche soir. Animations le dimanche. Les tenues d'époques sont les bienvenues.

-BULLETIN D'INSCRIPTION DEBALLAGE-

Raison Sociale (pour les pro) :

NOM : Prénom :

Adresse : Code Postal : Ville :

Portable : Email (obligatoire) :

Site internet ou page Facebook (pour les pro) :

Réservation emplacement DEBALLAGE VINTAGE et BOURSE RETRO CAMPING

professionnel particulier

Préciser les produits exposés : véhicules (caravanes, vélos, campers vans) tente jouets matériel de camping

pièces puces vintage accessoires et déco de camping autre, préciser.....

Véhicule sur le stand (uniquement si avant 1985, sinon parking exposant) : OUI NON

Pour les professionnels, joindre avec ce bulletin :

- un extrait d'immatriculation au registre du commerce de moins de 6 mois
- la copie recto/verso de la carte de commerçant non sédentaire
- une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle (RCP)

Pour les particuliers, joindre avec ce bulletin :

- la copie de la carte d'identité

En signant ce bulletin :

- je m'engage à respecter les alignements et l'emplacement qui me sera réservé
- la sous location de stand est interdite
- les réservations se font par ordre d'inscription
- je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et l'accepter
- j'autorise l'organisation à publier toute interview filmée ou enregistrée, ou reportage photographique

Nombre de ml réservés pour la boursex3€/ml	=€
Je soutiens l'association, j'adhère pour	5€	=€
TOTAL		€

Date et signature

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 25 AVRIL 2022 (dans la limite des places disponibles)

Toute inscription est soumise à l'autorisation de l'organisation

Fiche complétée, à retourner impérativement avant le 25 avril 2022 avec le règlement (chèque à l'ordre de Lezamis RétroCampeurs) à :

Lezamis RétroCampeurs - 7 Rue Lavoisier - 24110 St Astier

L'inscription ne sera définitive qu'à réception du bulletin d'inscription ET du règlement

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Dimanche 5 juin - Installation des exposants déballage et bourse – Accès par la rue Parmentier :

Les exposants sont tenus d'installer leur stand **à partir de 8h et jusqu'à 10h** le dimanche 5 juin (**aucun stand ne pourra être installé le samedi**). Accueil et placement par les bénévoles **à partir de 8h00**. Après installation, seuls les véhicules d'avant 1985 pourront rester sur place. Les véhicules de 1985 ou plus devront être garés sur un parking qui leur sera indiqué.

Chacun utilise son propre matériel d'exposition, les emplacements ne sont pas couverts. Aucun branchement électrique n'est prévu pour la bourse d'échange. Placement selon les disponibilités et la nature de la demande.

Démontage à partir de 18h le dimanche.

Seuls les food-trucks et rétro campeurs auront accès à l'électricité (prévoir les rallonges).

Les food-trucks ou autres services (barbier, tatoueur éphémère, coiffeur...), souhaitant s'installer doivent contacter l'organisation à pucesduretrocampeur@orange.fr ou 06 06 41 06 76 afin de demander les conditions particulières liées à ces activités.

Annulation : les sommes versées par les exposants ne seront pas remboursées en cas de défection, sauf cas de force majeure étudié par l'organisation. Si la manifestation devait être annulée sur décision de la Préfecture en raison de la pandémie Covid19 un remboursement sera effectué (sauf adhésion à l'association).

Assurances : Chaque participant, particulier ou professionnel, devra posséder une assurance valide de responsabilité civile. Les organisateurs ne pourront être en aucun cas tenus responsables des éventuelles dégradations ou vols survenus pendant la manifestation. Aucun gardiennage n'est prévu sur le site.

Etat des lieux : Chaque participant s'engage à respecter les lieux, à ne pas les dégrader, et à rendre son emplacement tel qu'il l'a trouvé.

Tous les véhicules présents sur le site devront rouler au pas (10km/h maxi).

Les participants devront respecter les emplacements dédiés (parking véhicules d'avant 1985, parking véhicules de 1985 et après des exposants et rétrocampeurs, zone de campement, zone food-trucks et guinguette, zone déballage/bourse d'échange). Le nombre de places sur le parking dédié pour les véhicules d'avant 1985 est limité, le placement se fera au fur et à mesure des arrivées, parking général à proximité.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents (notamment dans la zone de jeux publics existant sur place).

Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté sur le site de la manifestation.